**35ème session du groupe de travail de l’Examen périodique universel**

**Guinée**

(Genève, le 21 janvier 2020)

**Intervention du Luxembourg**

Monsieur le Président,

Le Luxembourg se joint aux mots de bienvenue adressés à la délégation de la Guinée et la remercie pour la présentation de son rapport national.

Nous saluons les développements positifs enregistrés en Guinée durant la période sous examen, en particulier les réformes entreprises par le gouvernement dont la promulgation de l’actuel code pénal qui ne fait plus mention de la peine de mort ainsi que la révision de sa Politique Nationale Genre en 2018.

Nous souhaitons formuler les 4 recommandations suivantes à la Guinée :

1. Adopter une loi organique relative à la promotion et à la protection des défenseurs des droits de l’homme en Guinée.
2. Veiller à consulter les communautés locales avant de conclure des contrats relatifs à la gestion des ressources naturelles ou à des projets ayant un impact social et environnemental.
3. Veiller à ce que toutes les dispositions de la législation guinéenne soient mises en conformité avec le droit à la liberté d’expression, et dans l’intervalle, faire en sorte que nul ne soit emprisonné pour diffamation.
4. Renforcer les campagnes d’éducation et de sensibilisation des communautés sur les conséquences néfastes des mutilations génitales féminines et autres pratiques traditionnelles préjudiciables.

Le Luxembourg souhaite plein de succès à la Guinée dans la mise en œuvre des recommandations du présent EPU.

Je vous remercie.

*[Temps de parole : 1min20 ; N. 86 ; 21.01.20 matin]*